Programme de formation
Auto/micro-entreprise
02-01-AUTOMICRO-02
Version : v2
Màj le 01/09/2026

Le passage d'auto/micro-entreprise au régime du réel

Objectifs :
Connaître les règles, les différences et les obligations lors du passage du régime de l'auto/micro-entreprise au régime du réel
Public concerné :

Prérequis : Pas de prérequis
Intervenant(s) :
Technicien expert en comptabilité et fiscalité
Moyens pédagogiques et techniques :
Méthodes alternant théorie et pratique
Durée de la formation : 3 heures.

Nombre de participants maximum : 12 stagiaires.

Programme :
•Présentation des principaux aspects des deux régimes
Modalités d'évaluation des acquis :
Questionnaire de début de formation
Sanction visée : Attestation de fin de formation
Matériel nécessaire pour suivre la formation :
Bloc note - Stylo (Mise à disposition en salle)
Modalités et délai d'accès
Inscription possible 48h avant le début de la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :
Etablissements conformes à la règlementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).
Taux de satisfaction de la formation : 100% des stagiaires satisfaits

Conditions tarifaires : nous consulter